

# CONTROLEUR DES CIRCUITS REGIONAL CO à PIED

## Présentation de la formation



Course d'Orientation  
Fédération Française



## CONTROLEUR DES CIRCUITS REGIONAL (CCR)

<b>Prérequis d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être licencié compétition pour la saison en cours</li> <li>Être titulaire du diplôme de traceur régional, <u>en activité et ayant tracé dans différents formats</u></li> </ul>
<b>Objectifs / Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de contrôler la conception et la mise en place des parcours de CO en compétition de niveau régional :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôler la validité théorique et terrain des circuits des compétitions départementales et régionales au regard des dispositions réglementaires, des règles du traçage, des contraintes environnementales</li> <li>Conseiller et évaluer les compétences du traceur</li> <li>Contrôler la mise en place des parcours élaborés et validés théoriquement</li> <li>Contrôler la réalisation et la diffusion des consignes techniques de course destinées aux coureurs</li> <li>Superviser et contrôler la conformité de la pose et l'ouverture des circuits, ainsi que du bon déroulement de la compétition sur le plan technique</li> <li>Réaliser un bilan/évaluation sur les aspects techniques de l'organisation d'une compétition de niveau régional</li> </ul> </li> <li>Contribuer à la formation des traceurs régionaux et contrôleurs des circuits régionaux stagiaires</li> <li>Participer au séminaire annuel régional des TR/CCR</li> </ul>
<b>Durée</b>	<p><b>70 h estimées de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>5h de travaux/lecture préparatoires</li> <li>7h de formation théorique en distanciel ou présentiel : laissé au choix de la ligue organisatrice</li> <li>8h en présentiel</li> <li>50h estimées de mise en situation réelle</li> </ul>
<b>Contenus</b>	<p>Application du cahier des charges du contrôleur et des compétences acquises en tant que traceur</p> <p>Renforcement des compétences sur le plan du contrôle cartographique</p>
<b>Certification</b>	<p><b>Lors du stage de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Epreuve théorique de contrôle sur cas concrets (vérification théorique d'une course)</li> <li>Epreuve pratique de vérification de prébalisages (cette épreuve doit permettre évaluer au moins la capacité du candidat à juger si le poste est bien ou mal choisi)</li> </ul> <p><b>Hors temps de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle d'une épreuve régionale ou départementale au CN (hors sprint) suivie et évaluée par un CCR titulaire (extérieur à la structure organisatrice et licencié dans un autre club que le stagiaire) en relation avec le formateur</li> </ul>
<b>Validation du diplôme</b>	<p>Par la FFCO sur proposition de la Commission régionale formation et/ou arbitrage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Absence à l'une des sessions de formation :</b> Le stagiaire devra s'inscrire à une session d'une formation ultérieure en fonction du nombre de places disponibles.</li> <li><b>Echec sur l'épreuve de contrôle de prébalisage :</b> A l'issue de la formation, le diplôme n'est pas attribué. Le stagiaire revient uniquement sur cette épreuve lors d'un autre stage de formation</li> <li><b>Echec sur l'épreuve écrite sur cas concrets :</b> A l'issue de la formation, le diplôme n'est pas attribué. Le stagiaire est obligé de suivre une nouvelle formation dans son ensemble.</li> <li><b>Echec à l'épreuve de mise en situation réelle :</b> Si le contrôleur des circuits ne valide pas l'épreuve, le diplôme n'est pas délivré, et le stagiaire contrôle une nouvelle épreuve (au CN hors sprint), en étant toujours suivi et évalué, si possible par un autre contrôleur des circuits.</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>	<p><b>Réaliser au cours des 4 dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 1 action réelle tous les 4 ans sur une course des groupes B2 ou C2 ou D inscrite au CN</li> </ul> <p>Si le licencié diplômé n'a pas réalisé cette action sur les 4 dernières années, il devra être évalué par un CCR titulaire (hors structure organisatrice) lors de son contrôle d'une épreuve.</p> <p>Une action de CCR réalisée permet de conserver la validité du diplôme de TR.</p> <p>Si le CCR ne réalise aucune action de contrôle d'une course de niveau départemental ou régional au CN ou s'il ne participe pas à un séminaire régional annuel des CCR en 4 ans, celui-ci se retrouve en position de stagiaire.</p>

